

Paris, le 12 février 2024,

Avis destiné aux investisseurs Belges de la SICAV ECHIQUIER de droit français

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du compartiment Echiquier Convexite SRI Europe du fonds SICAV Echiquier de droit français, qui va connaître une évolution à compter du 12 février 2024.

En effet, dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à l'introduction des outils de gestion de la liquidité et afin de renforcer la protection des porteurs de parts de ce fonds géré par la Financière de l'Echiquier, la société de gestion a pris la décision de mettre en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou « Swing Pricing » sur ce compartiment.

Ce dernier a pour but de protéger le fonds et ses porteurs des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux. Ainsi, les coûts totaux de réaménagement induits par les flux nets de souscriptions et rachats sont affectés à la valeur liquidative du fonds qui servira au règlement desdits flux.

Le prospectus complet et les documents d'information clés en vigueur, ainsi que les derniers rapports périodiques, en français, seront disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet www.lfde.com.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur www.fundinfo.com ainsi que sur le site internet www.lfde.com. Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations,

La Direction Générale de la Financière de l'Echiquier